



Demande de naturalisation

Par **moumou93**, le **18/02/2019** à **12:42**

Bonjour,

Ma situation : je vie en France depuis Octobre 2011, j'avais 3 diplôme Française (Licence, Maîtrise et Master), actuellement je suis en poste Ingénieur Informatique depuis Février 2016 avec un salaire Net de 2200€, je suis célibataire et je doit faire une demande de naturalisation, par contre j'avais une amende depuis Avril 2016 d'une "fausse déclaration pour l'octroi de la CMUC du période du 01/06/2015 au 31/05/2016", je vient de payer cette amande de 1000€ en Février 2019.

Je voudrais savoir s'il vous plais est ce que je peux faire la demande de Naturalisation maintenant sans avoir de revu à cause de cette amande (Fausse déclaration à la sécurité sociale) ?

Où bien je doit attendre encore 3 ans où plus pour faire la demande de Naturalisation?

Merci

Par **youris**, le **18/02/2019** à **13:29**

bonjour,

rien ne vous interdit de déposer votre demande de naturalisation dès maintenant, il appartiendra à la préfecture de statuer malgré votre fraude volontaire à la CMU qui, bien sur, ne sera pas un élément favorable à votre demande.

vous verrez si vous avez une refus ou un ajournement.

salutations